



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 31 janvier 2018

# Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1<sup>er</sup> février 2018

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures. Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

### Le contexte international

*Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.*

Sur la période de référence, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants orientée à la hausse par rapport au mois précédent : (+ 3,67 %) pour le supercarburant, (+ 8,16 %) pour le gazole. Dans le même temps, le prix du brut (Brent de la mer du nord) est en hausse à 4,31 %.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE est inchangée à 570 \$/TM. Ce mois-ci, comme les mois précédents, la structure intègre une pondération des cotations BUTANE et PROPANE afin de se rapprocher de la réalité des produits intrants ainsi qu'une ligne détaillant les droits de douanes acquittés (à hauteur de 0,7 % de la valeur CAF en € du produit).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,2113 \$ pour un € pour le gaz comme pour les carburants. La hausse est modérée : + 2,53 %.

### Les prix à La Réunion

Ce mois-ci voit l'application du décret « doublement » des Certificats d'Economie d'Energie. Nous sommes entrés dans la quatrième période qui court jusqu'en 2020.

#### Le sans plomb

La hausse (+ 3,67 %) de la cotation est à peine contredite par la forte baisse du fret (- 19,79 %). L'appréciation de l'euro (+ 2,53%) baisse le prix final théorique de 2 cts. En définitive, le prix CAF est quasi-stable à + 0,12 %. **Le prix public augmente de 1 ct à 1,44 €/litre.**

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

## Le gazole

La hausse de la cotation moyenne du gazole est sensible (+ 8,16 %). Elle est en partie contredite par la baisse du fret et l'appréciation de l'euro face au dollar (+ 2,53 %). La conjonction de ces paramètres induit une hausse du prix CAF de + 4,36 %. **Le prix de vente augmente de 4 cts à 1,16 €/litre.**

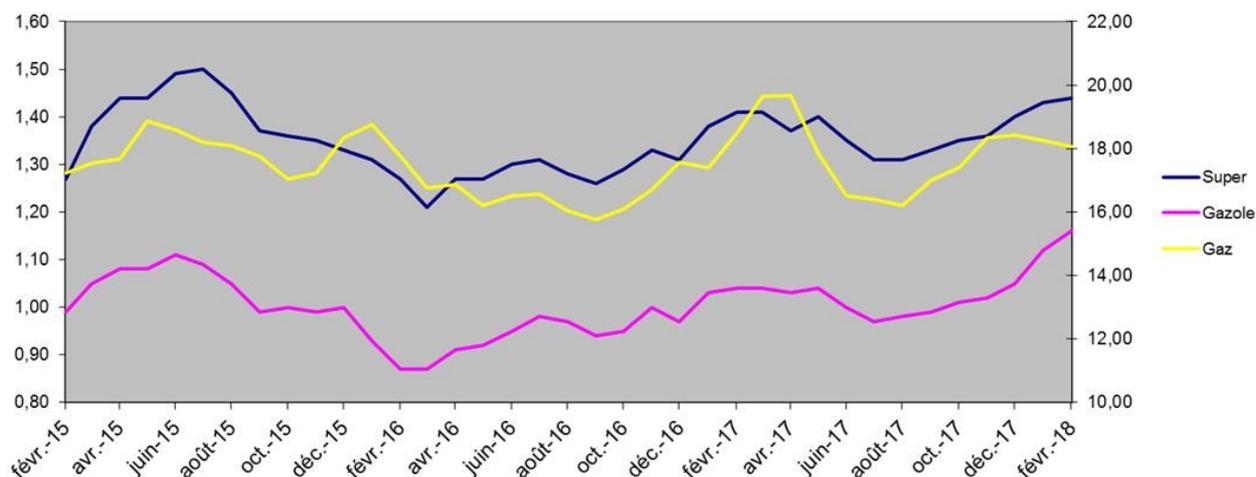
## Le gaz

La cotation mensuelle (issue de la pondération) est inchangée. L'appréciation de l'euro (+2,53 %), de son côté, est responsable de la baisse du prix de la bouteille à hauteur de 18 cts environ. Le contrat de fret est inchangé. **Le prix final de la bouteille s'établit à 18,07 € contre 18,25 le mois précédent.**

**En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1<sup>er</sup> février 2018 :**

Libellé du produit	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Prix au 1 <sup>er</sup> février 2018	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,43	1,44	+ 0,69 %
Gazole (€/litre)	1,12	1,16	+ 3,57 %
Gazole non routier (€/litre)	0,68	0,71	+ 4,41 %
Pétrole Lampant (€/litre)	0,66	0,71	+ 7,57
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,69	0,72	+ 4,35%
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,68	0,71	+ 4,41%
Gaz (€ par bouteille de 12,5 kg)	18,25	18,07	-0,99%

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



*Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite*

### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974